Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260429-20260423_017-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY

-CONSEIL MUNICIPAL-

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLÉ Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, PIAT Sophie, PRIGENT Jean-Yves, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : CHAROUSSET Annick pour TOUPIN Aziliz, COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, EVEN Marie pour JEGOU Marie-France FERRIER Florence pour VARNIER Anaïs, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants (avec procuration) : 27

Date de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : COADIC Marie-Laure

Délibération 17 – 20260423_07

Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

Par délibération en date du 05 septembre 2019, la commune nouvelle a décidé l'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux des différentes communes.

Ce sont les directions départementales ou régionales des finances publiques qui assurent la détermination des taux harmonisés et de ceux résultant de la procédure d'IFP. Il revient donc au conseil municipal de voter les taux dans les conditions de droits communs, et ces taux seront ensuite modulés en fonction des taux présentés ci-dessus.

Le taux de taxe foncière de la commune de la Roche-Jaudy est de 36,97 % (ancien taux communal : 17,44% + ancien taux départemental : 19,53%)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260429-20260423_017-DE

L'état n°1259 COM de notification des taux d'imposition de 2026 de la taxe foncière sont annexé au dossier pour la présente réunion.

Il est proposé d'augmenté le taux de taxe d'habitation de 1,64%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (4 abstentions : M. CATHELINE Yann, Mme CHAROUSSET Annick, M. OLLIVIER-HENRY Julien, Mme TOUPIN Aziliz):

- **FIXE** ainsi qu'il suit le taux moyen pondéré des taux d'imposition des taxes locales pour 2026 :
  - taxe sur le foncier bâti.....36,97 %,
  - taxe sur le foncier non bâti.....61,15 %,
  - Taxe habitation.....14,80 %,

Fait à la Roche-Jaudy

Le 23/04/2026

La Secrétaire

Marie-Laure COADIC

Le Maire,

Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE-JAUDY
CÔTES D'ARMOR